

Acte de mariage de HACHE Aimable Jules et DEHAIS Rose Julie

[28]x[29]

Du dixième jour du mois de juillet, l'an mil huit cent soixante-dix-neuf, à neuf heures du matin, acte de mariage d'Aimable Jules HACHE, journalier, âgé de vingt-cinq ans, demeurant en cette commune, où il est né le neuf août mil huit cent cinquante-trois, fils majeur d'Aimable Abraham HACHE, cultivateur, et Eloise Françoise BOUGON, ménagère, domiciliés à Eletôt, présents et consentant, jeune soldat de la classe mil huit cent soixante-treize, ayant satisfait en cette commune à la loi sur le recrutement de l'armée d'une part ;

Et de Rose Julie DEHAIS, tisserande, âgée de vingt-cinq ans, demeurant à Eletôt où elle est née le quinze septembre mil huit cent cinquante-trois, fille majeure de Pierre Ferdinand DEHAIS, tisserand, et de Julie Marie CARPENTIER, ménagère, domiciliés à Eletôt, présents et consentant d'autre part.

Les publications de mariage ont été faites en cette commune les dimanche vingt-neuf juin et six juillet dernier, heure de midi, devant la principale porte d'entrée de la maison commune, et affichées aux termes des articles 63 et 64 du code civil, sans aucune opposition.

Les futurs conjoints n'ont rien déposé : leurs actes de naissance étant aux archives de la mairie, ainsi que nous nous en sommes assurés, nous les avons dispensés de les produire. Et après lecture faite par nous, aux termes de la loi de toutes les pièces mentionnées ci-dessus, ainsi que du chapitre VI titre V du code civil, intitulé du mariage, articles 212 et suivants, et après avoir interpellé les futurs époux, ainsi que les personnes qui autorisent le mariage, conformément à la loi du 10 juillet 1870, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, à quoi

ils ont répondu qu'un contrat de mariage a été passé entre eux le six juillet courant devant Me AUGER, notaire à Valmont, suivant certificat délivré par lui. Lesdits comparants ont déclaré prendre en mariage l'un Rose Julie DEHAIS, et l'autre Aimable Jules HACHE. Et à l'instant lesdits comparants nous ont déclaré qu'il est né d'eux un enfant de sexe masculin, inscrit sur les registres de l'état civil de cette commune en la date du quatorze mars mil huit cent soixante-treize sous le nom de DEHAIS et les prénoms de Jules Henri, lequel ils reconnaissent pour leur fils légitime.

Lesdites déclarations faites en présence de Eugène Albert SAMPIC, instituteur, âgé de trente-quatre ans, premier témoin ; de Armand François HACHE, domestique, âgé de trente-cinq ans, second témoin ; de Léopold Alexandre DEHAIS, journalier, âgé de vingt-deux ans, troisième témoin ; et de Jean Baptiste NOTHIAS, garde-champêtre, âgé de soixante-sept ans, quatrième témoin, tous domiciliés à Eletôt.

Ensuite de quoi nous, maire de la commune susdite, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, et, après lecture faite, en présence de tous, ils ont signé avec nous le présent acte qui a été fait double dans le local ordinaire de la mairie, où le public a été admis, excepté la mère du futur, la future, son père et sa mère qui ont déclaré ne savoir signer.